

NetBooster

Société Anonyme

11 rue Dieu
75010 PARIS

Rapport général des Commissaires aux Comptes

Comptes Annuels - Exercice clos le 31 décembre 2007

G C A
75 rue Carnot
92300 LEVALLOIS PERRET

DELOITTE & ASSOCIES
81 boulevard de Stalingrad
69100 VILLEURBANNE

NetBooster

Société Anonyme

11 rue Dieu
75010 PARIS

Rapport général des Commissaires aux Comptes

Comptes Annuels - Exercice clos le 31 décembre 2007

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société NETBOOSTER, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

CH

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

Comme indiqué dans la note 3.3 "Immobilisations financières" des principes et méthodes comptables de l'annexe, lorsque la valeur d'inventaire d'une immobilisation financière est inférieure à son coût d'acquisition ou à sa valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. Conformément à la norme professionnelle applicable aux estimations comptables, nos travaux ont notamment consistés à apprécier les données utilisées pour évaluer le montant des provisions et à vérifier les calculs effectués. Nous avons procédé, sur ces bases, à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

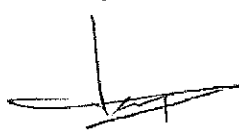
Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

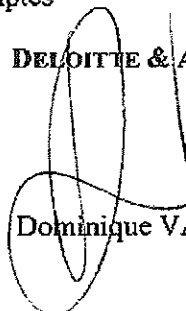
Levallois-Perret et Villeurbanne, le 29 avril 2008
Les Commissaires aux Comptes

G C A



Jean-Yves HANS

DELOITTE & ASSOCIES



Dominique VALETTE

NetBooster

Société Anonyme

11 rue Dieu
75010 PARIS

**Rapport
des Commissaires aux Comptes**

Comptes Consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2007

G C A
75 rue Carnot
92300 LEVALLOIS PERRET

DELOITTE & ASSOCIES
81 boulevard de Stalingrad
69100 VILLEURBANNE

NetBooster

Société Anonyme

11 rue Dieu
75010 PARIS

Rapport des Commissaires aux Comptes

Comptes Consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2007

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société NetBooster relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

291

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 4 de l'annexe qui précise la manière dont les informations comparatives pro forma ont été établies et indique que ces informations ne sont pas nécessairement représentatives de la situation financière ou des performances qui auraient été constatées si l'opération était survenue à une date antérieure à celle de sa survenance réelle.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 3.4 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'amortissement des écarts d'acquisition et au principe de traitement et de suivi des écarts d'évaluation. Nos travaux ont consisté à apprécier le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe.

La note 3.9 sur les comptes consolidés expose les modalités de comptabilisation et d'évaluation des impôts différés et la note 5.7 en détaille les effets sur les comptes. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus, leur correcte application et les informations fournies dans les notes aux états financiers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion. A l'exception de l'incidence des faits exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Levallois-Perret et Villeurbanne, le 29 avril 2008

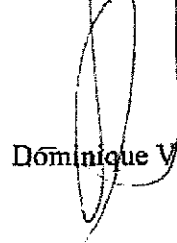
Les Commissaires aux Comptes

G C A



Jean-Yves HANS

DELOITTE & ASSOCIES



Dominique VALETTE